

JOURNÉE
INSTITUTIONNELLE
DES ENSEIGNANTS
SPÉCIALISÉS
REGROUPEMENTS
D'ADAPTATION

DDEC49

MARDI 15 MAI 2018



INTRODUCTION

LUC TROTTIER



Le jour de Pentecôte, l'Esprit est descendu du ciel, sous forme de « langues qu'on aurait dites de feu, qui se partageaient, et il s'en posa une sur chacun d'eux. Tous furent remplis d'Esprit Saint : ils se mirent à parler en d'autres langues... » (Ac 2, 3-4). La Parole de Dieu décrit ainsi l'action de l'Esprit, qui se pose d'abord sur chacun et ensuite met tout le monde en communication. Il fait à chacun un don et les réunit tous dans l'unité. En d'autres termes, le même Esprit crée la diversité et l'unité[...] D'abord, avec imagination et de manière imprévisible, il crée la diversité ; à chaque époque, en effet, il fait fleurir des charismes nouveaux et variés. Ensuite, le même Esprit réalise l'unité : il relie, réunit, recompose l'harmonie. En sorte qu'il y ait l'unité vraie, celle selon Dieu, qui n'est pas uniformité, mais unité dans la différence.



- Pour réaliser cela, il convient de nous aider à éviter deux tentations récurrentes. La première, c'est celle de chercher la diversité sans l'unité. Cela arrive quand on veut se distinguer, quand on crée des coalitions et des partis, quand on se raidit sur des positions qui excluent, quand on s'enferme dans des particularismes propres, jugeant peut-être qu'on est meilleur ou qu'on a toujours raison. Ce sont les soi-disant « gardiens de la vérité ». Alors, on choisit la partie, non le tout, l'appartenance à ceci ou à cela avant l'appartenance à l'Église ; on devient des « supporters » qui prennent parti plutôt que des frères et sœurs dans le même Esprit ; [...] La tentation opposée est en revanche celle de chercher l'unité sans la diversité. Cependant, ainsi, l'unité devient uniformité, obligation de faire tout ensemble et tout pareil, de penser tous toujours de la même manière. De cette façon, l'unité finit par être homologation et il n'y a plus de liberté. Mais, dit saint Paul, « là où l'Esprit du Seigneur est présent, là est la liberté » (2 Co 3, 17).

OBJECTIFS

- S'inscrire dans la vie des établissements comme enseignant spécialisé
- Relire la réalité de la démarche ASH en réseau et en territoire
- Contribuer à la construction de l'éducation inclusive en collaboration avec les équipes

AGIR EN COLLABORATION
AVEC LES ÉQUIPES
PÉDAGOGIQUES POUR LA
MISE EN ŒUVRE DE
L'ÉDUCATION INCLUSIVE

OU

**COMMENT JE M'INSCRIS DANS LA VIE DES
ÉTABLISSEMENTS POUR COLLABORER ET METTRE EN
ŒUVRE L'ÉDUCATION INCLUSIVE ?**

DÉROULEMENT

1- L'enseignant spécialisé : un professeur aux compétences particulières et complémentaires, membre à part entière des communautés éducatives

– 10h15-10h30 PAUSE

2- Travail avec les chargés de mission

– 12h30- 14h : REPAS

3- Agir pour le développement de l'éducation inclusive dans les établissements

– 15h30- 15h45h : PAUSE

4- Informations

– 16h30 : fin

L'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ : UN PROFESSEUR

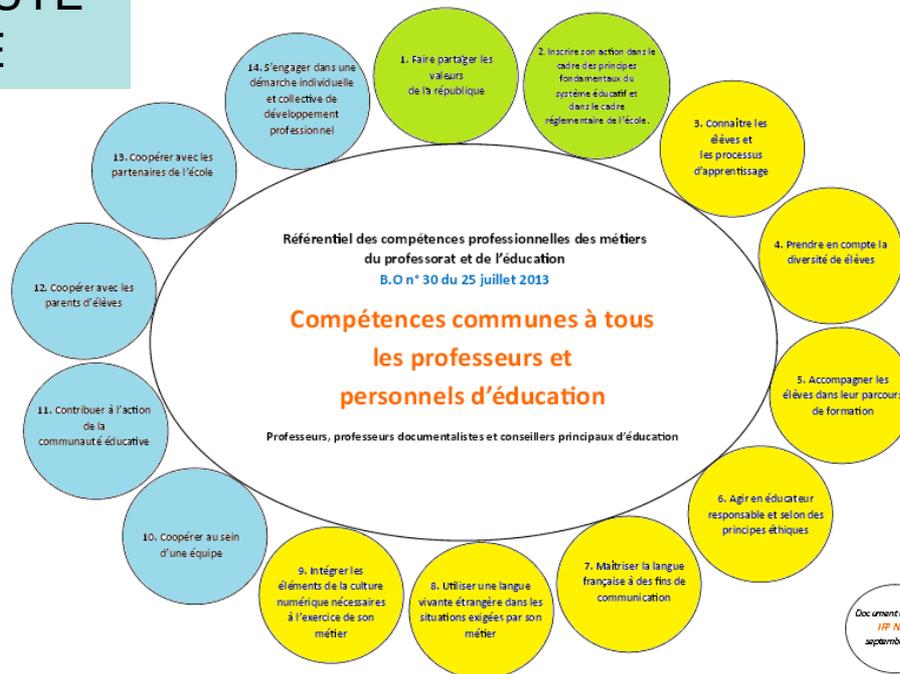
Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I

Un professeur qui **maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.**

14 COMPÉTENCES COMMUNES AUX PROFESSEURS ET AU PERSONNEL D'ÉDUCATION

ACTEURS du service public d'éducation

ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ EDUCATIVE



PEDAGOGUES et EDUCATEURS au service de la REUSSITE de TOUS LES ELEVES

5 COMPÉTENCES COMMUNES À TOUS LES PROFESSEURS

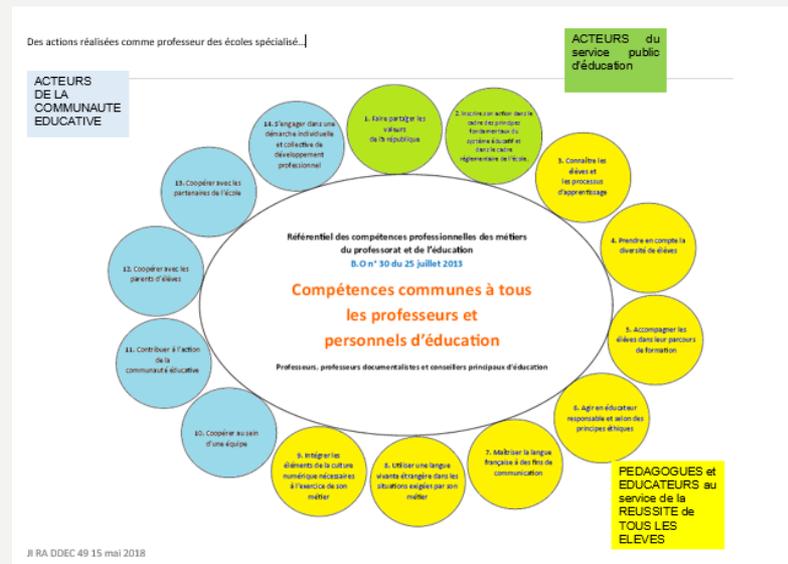
PRATICIENS
EXPERTS DES
APPRENTISSAGES

PROFESSIONNELS
PORTEURS DE SAVOIRS
et d'une CULTURE
COMMUNE



LES ACTIONS D'UN ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN LIEN AVEC LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES...

Par groupes de 3 pendant 5 minutes
Compléter avec des verbes d'actions...
Au bout de 5 minutes passer à un autre groupe qui continue à compléter...



L'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ : UN PROFESSEUR QUI A DES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ET COMPLÉMENTAIRES

Le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé s'inscrit dans **la complémentarité** de celui des métiers du professorat et de l'éducation.

Spécificité des formes d'intervention des enseignants spécialisés :

- Exercer dans le **contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive**
- Exercer une **fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire**
- Exercer une **fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive** dans des situations diverses.

UNE ÉCOLE INCLUSIVE

L'article L. 111-1 (modifié en 2013) du code de l'éducation affirme le service public de l'éducation « *veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction* ».

Quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.

LE STATUT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

(FÉVRIER 2013)

• **La dignité de la personne fonde pour tous les hommes un droit à l'éducation**

(art.1 statut EC)

Une école pour tous qui porte une attention particulière à toute forme de pauvreté

(art.38 statut EC)

Cette attention particulière commande à l'école catholique dans l'ensemble de ses composantes, une générosité et une inventivité pédagogique constante

(art.39 statut EC)

LE CONCEPT D'ÉDUCATION INCLUSIVE

(D'APRÈS UNE CONFÉRENCE DE DANIELLE ZAY À L'IUFM RENNES 2012)

- Né dans les milieux concernés par les enfants handicapés
- **Tous les enfants**, handicapés ou non, sont des personnes à part entière avec des **similitudes** (être enfant et élève) et des différences qui en font des êtres **complexes**.
- Les élèves à besoins éducatifs particuliers ont des « besoins spécifiques » mais aussi des droits (le droit à l'éducation notamment)
- Ce dont un élève qui présente une déficience peut avoir besoin, n'importe quel élève peut en avoir besoin.

*« Plutôt que de se focaliser sur l'inaptitude, sur un taux d'incapacité, la loi pose la question de la **diversité**, ce qui conduit l'école à **penser les besoins de tous les élèves**. A ce titre, il n'est pas d'élèves à besoins spécifiques, **il n'est que des élèves qui nécessitent la mise en œuvre de méthodes pédagogiques, de supports et de soutien qui leur permettent de réussir, de se construire et de s'ancrer.** »* (d'après des écrits de Serge EBERSOLD)

EDUCATION INCLUSIVE

Globalité

Complexité

Approche systémique

Dans un environnement

Un défi,
un
enrichissement
pour toute la
communauté
éducative

Enfant

Elève

Dans un établissement

Dans une classe

En relation

Un problème

TEMPS AVEC LES CHARGÉS DE MISSION

- 10h30 à 12h30

Salles :

- Amphi : Territoires Bords de Loire / Layon/ Saumurois (ou salle du 2nd degré)
- Salle A102 : Angers et ceinture angevine
- Salle A 119 : Haut Anjou
- Salle B 008 : Cholet-Beaupréau



L'ÉDUCATION
INCLUSIVE ET
L'AGIR
PROFESSIONNEL

VIDÉO DE CHARLES GARDOU

- Une école inclusive

L'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ : UN PROFESSEUR QUI A DES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ET COMPLÉMENTAIRES

Le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé s'inscrit dans **la complémentarité** de celui des métiers du professorat et de l'éducation.

Spécificité des formes d'intervention des enseignants spécialisés :

- Exercer dans le **contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive**
- Exercer une **fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire**
- Exercer une **fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive** dans des situations diverses.

L'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ : UN MEMBRE À PART ENTIÈRE DES COMMUNAUTÉS ÉDUCATIVES

I. L'enseignant spécialisé exerce dans le **contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive:**

- en contribuant à l'**élaboration** et à **la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif**
- en concevant son **action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement ;**
- en **concevant avec d'autres enseignants** des séquences d'enseignement et en co-intervenant **dans le cadre de pratiques inclusives**
- en œuvrant à **l'accessibilité des apprentissages** dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- en **s'inscrivant dans une démarche de coopération** avec différents acteurs et partenaires
- en **coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative** pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

L'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ : UN EXPERT DES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

2. L'enseignant spécialisé exerce **une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire :**

- en assurant une **mission de prévention des difficultés d'apprentissages ;**
- en contribuant à **l'élaboration de parcours de formation adaptés** visant une bonne insertion sociale et professionnelle
- en **se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés**
- en **définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites**
- en **adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation**
- en **élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.**

L'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ : UNE PERSONNE RESSOURCE POUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE

3. L'enseignant spécialisé exerce **une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive** dans des situations diverses :

- en **s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive**
- en **répondant** dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant **l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers**
- en **mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire** dans la variété de ses missions
- en **connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive**
- en **construisant des relations professionnelles avec les familles** en les associant au parcours de formation
- en **concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention**
- en **construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information** et en **participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive**
- en **prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.**

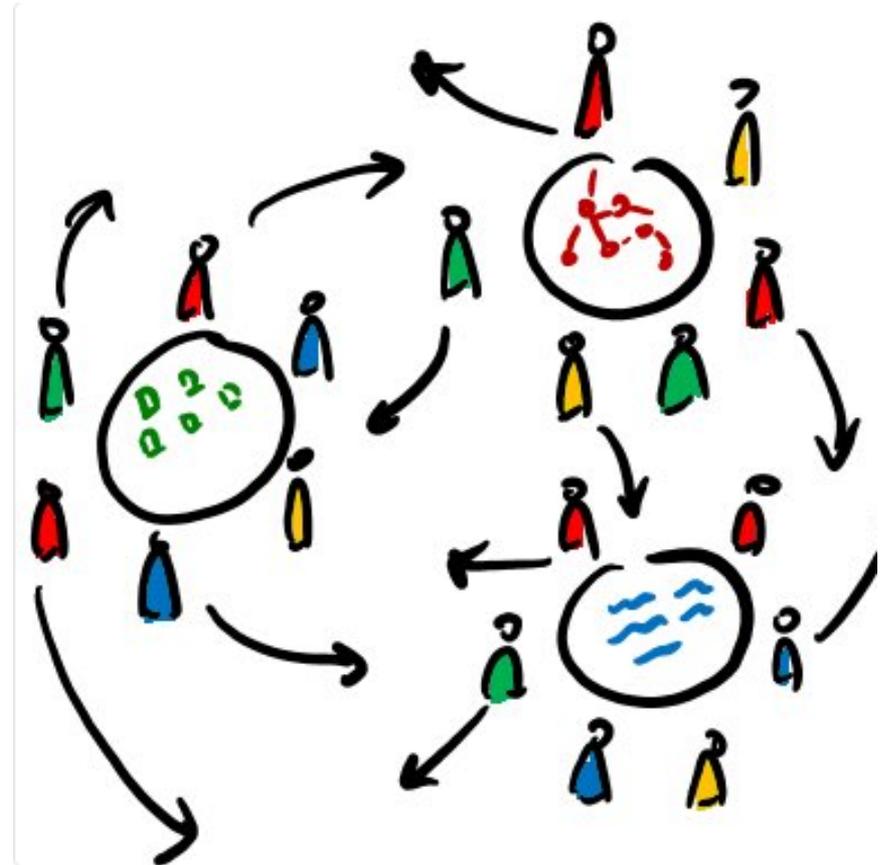
PLUSIEURS OPTIONS....

- **Subir le changement**
- **Agir dans l'urgence**
 - *« Quand il est urgent, il est déjà trop tard »
(Talleyrand)*
 - *N'avoir PAS le choix ou n'avoir PLUS le choix*
- **Se préparer aux changements prévisibles**
- **Agir pour provoquer les changements souhaités**

L'ÉDUCATION INCLUSIVE WORLD CAFÉ

Pratique collaborative

- Par groupes de 6 ou 7 ; Un secrétaire qui ne changera jamais de place.
- 3 questions (1 toutes les 7 minutes)



L'ÉDUCATION INCLUSIVE :

WORLD CAFÉ

- Quelles sont vos convictions ?
- Ce qui vous semble indispensable à modifier (axes de changement) pour vous ? Pour les équipes ?
- Les actions que vous souhaitez mettre en œuvre ?



UN RÉFÉRENTIEL
DE COMPÉTENCES
POUR UN AGIR
PROFESSIONNEL
INCLUSIF

EDUCATION INCLUSIVE

Globalité

Complexité

Approche systémique

Dans un environnement

Un défi,
un
enrichissement
pour toute la
communauté
éducative

Enfant

Elève

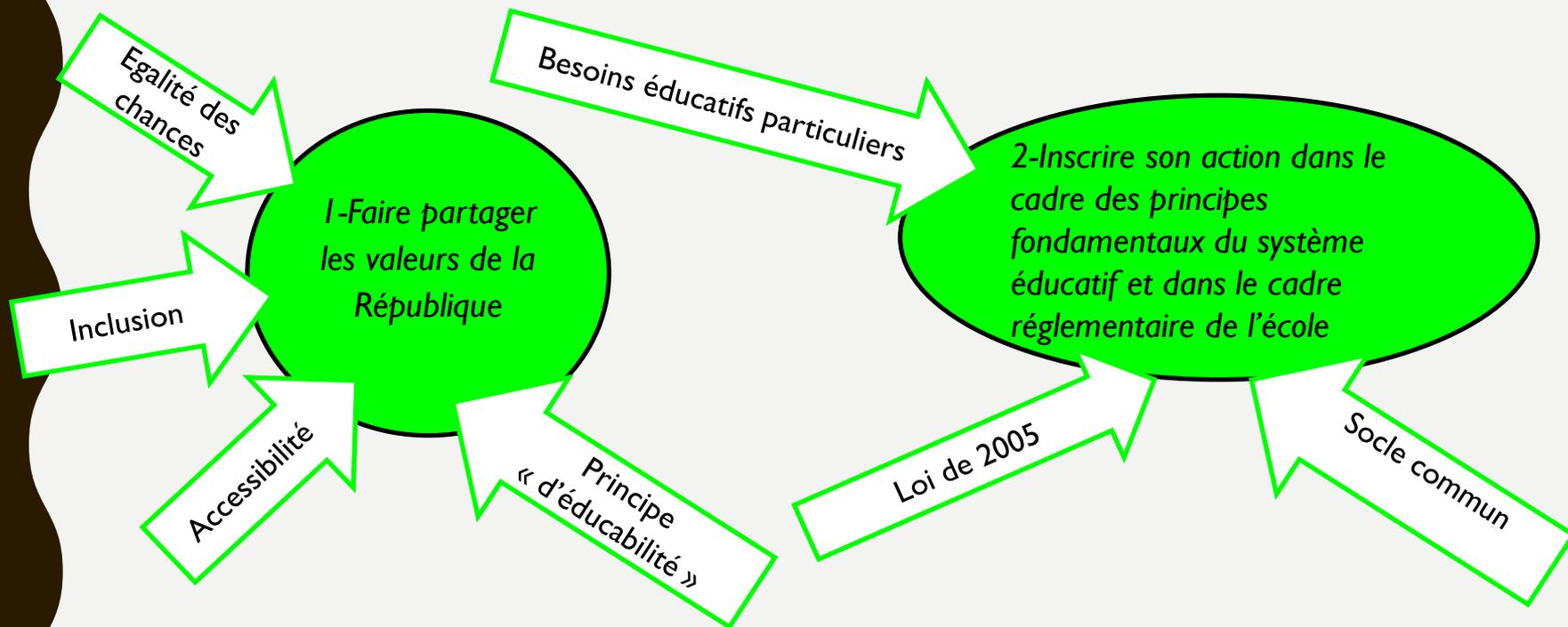
Dans un établissement

Dans une classe

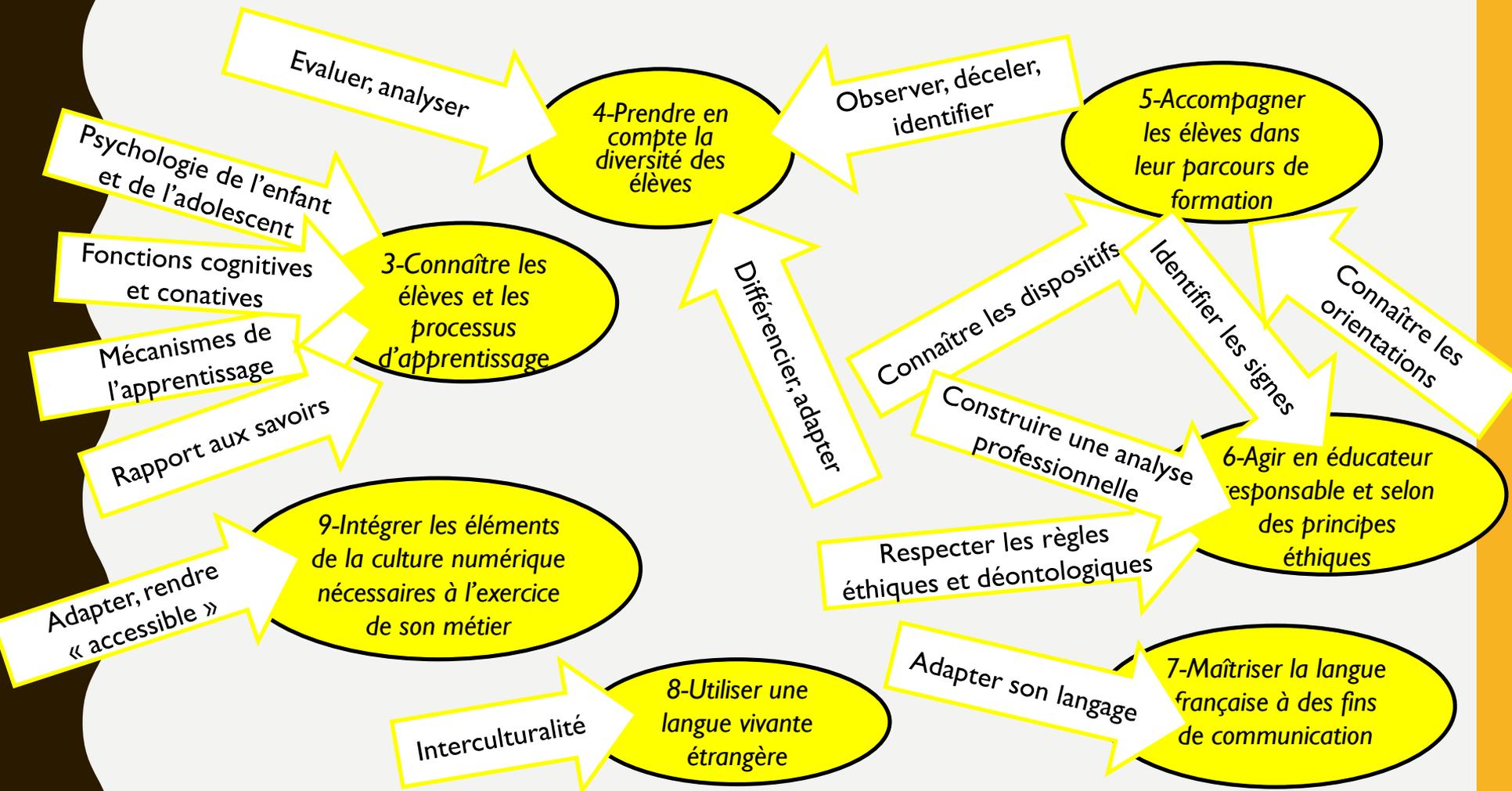
En relation

Un problème

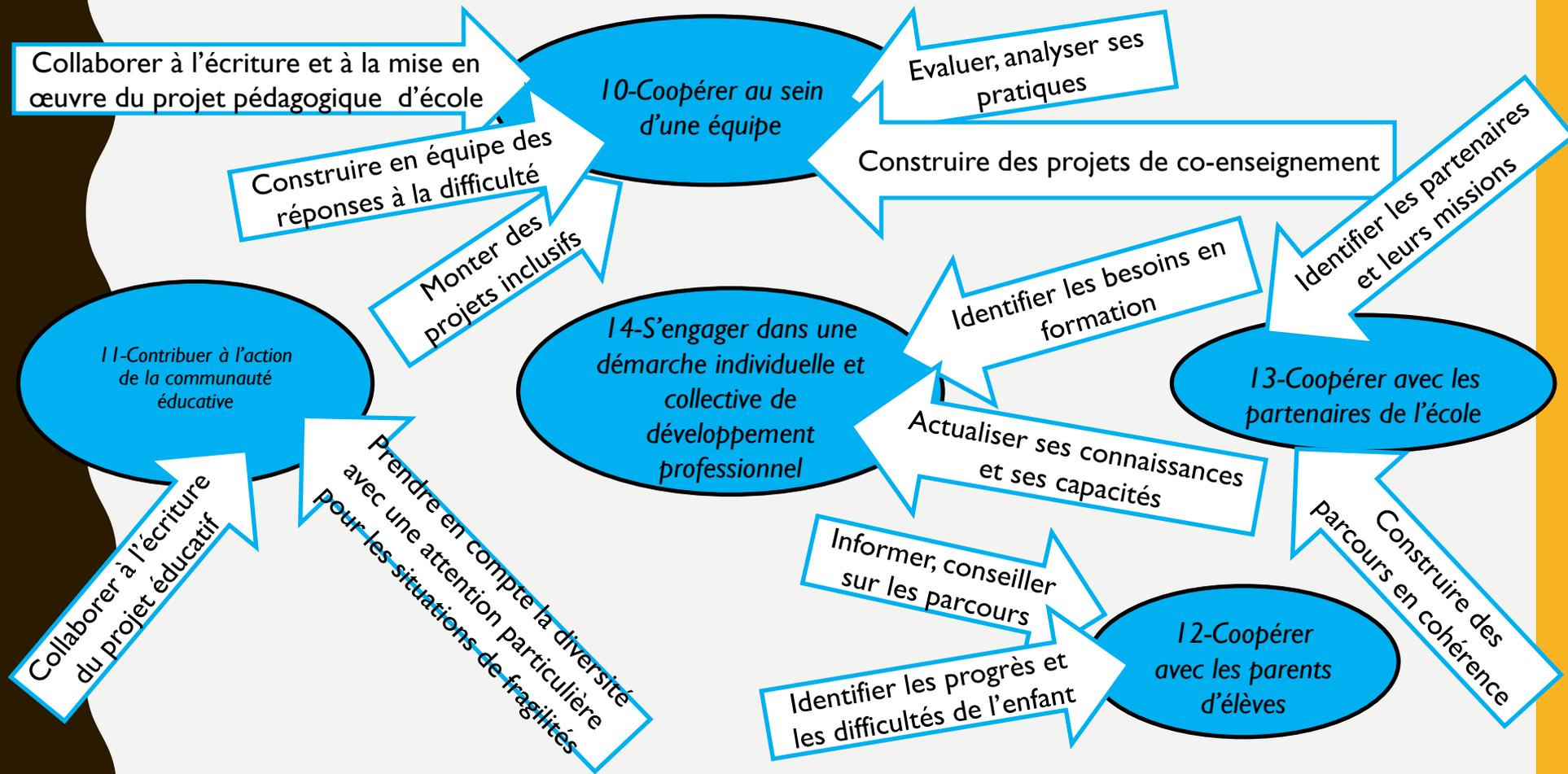
ACTEURS DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION



PÉDAGOGUES ET ÉDUCATEURS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES



ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE



PRATICIENS EXPERTS DES APPRENTISSAGES

Fondements théoriques et didactiques des disciplines (parler, lire, écrire, construction du nombre)

Alerter les personnels spécialisés

Repérer les difficultés de langage

P1-Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2-Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

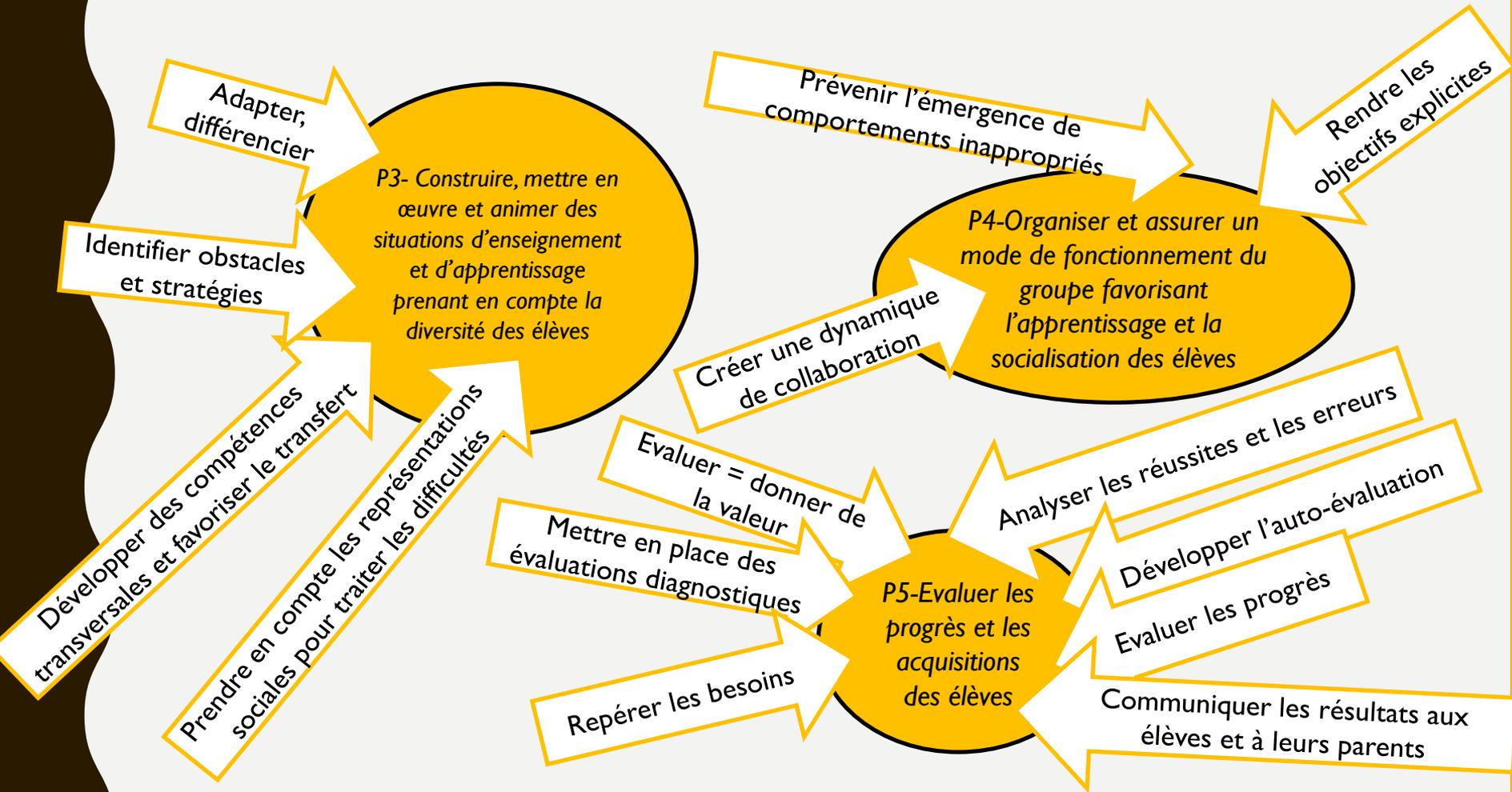
Identifier les obstacles et les leviers

Analyser et connaître les pistes de remédiation

Orienter vers les partenaires (ortho...)

Créer des séquences adaptées

PROFESSIONNELS PORTEURS DE SAVOIRS ET D'UNE CULTURE COMMUNE



DEUX QUESTIONS PRINCIPALES...

- **La diversité** : la « norme » est la diversité des besoins, des capacités des apprenants.
- **La difficulté** : Comment la qualifie-t-on ? Est-elle ordinaire ? extraordinaire ? Comment la mesure-t-on ? Comment agit-on ?

ET DES ÉCUEILS À ÉVITER...

- Vouloir normaliser
- Penser égalité et non équité
- Externaliser
- « Psychopathologiser »
- « Affectiver », culpabiliser
- Rester seul
- Penser à court terme...
- Croire à une réponse simple, clé en main

QUELQUES REPÈRES

- **Sur les besoins des apprenants** : [pyramide de maslow et école inclusive](#) (IA Toulouse) fiches pratiques sur l'identification des besoins
- **Sur la difficulté « ordinaire »** : [thèse](#) L'agir professionnel des enseignants dans la gestion des difficultés ordinaires au primaire (Marc Lamouric)
- **Sur l'école inclusive** : conférence de Danielle ZAY à Rennes [ZAY](#) mais son livre est très intéressant (2012) « L' Education inclusive, une réponse à l'échec scolaire ? »



INFORMATIONS

DU CÔTÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE...

Lettre de Jean-Michel Blanquer aux professeurs, du 26 avril 2018

- Elle fait référence aux quatre recommandations pédagogiques et au guide "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP" qui s'inscrivent dans la stratégie globale de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves de l'école primaire.
- Faire progresser nos élèves dans la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui)
- Les quatre circulaires ont pour point commun d'établir les principes d'un **enseignement rigoureux, explicite et progressif**, en français et en mathématiques, durant la scolarité obligatoire dans le cadre des programmes.

Place des évaluations pour ajuster les besoins et répondre aux difficultés:

« Pour vous aider à **répondre aux difficultés de vos élèves**, nous avons mis en place **des évaluations**. L'année prochaine, **des tests, en début et milieu de CP ainsi qu'en CE1** vous permettront **d'ajuster vos enseignements au plus près de leurs besoins**. Nous réfléchissons également **aux outils d'intervention qui répondent efficacement aux différents types de difficultés de lecture et de langage** que rencontrent les enfants. »

Place des progressions :

« Dans la même visée, je demande au Conseil supérieur des programmes de proposer les ajustements nécessaires au regard de l'objectif de maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves. En vue de la rentrée de septembre 2018, **des progressions annuelles seront mises à votre disposition pour vous aider à mieux accompagner les élèves. La cohérence des cycles demeure. Cela va de pair avec une plus grande netteté des objectifs annuels.** »

APC : activités de lecture et de compréhension

« Pour vous donner le temps de bien travailler avec vos élèves, l'heure hebdomadaire d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sera désormais **spécifiquement consacrée aux activités de lecture et de compréhension.** »

Contrat de réussite :

« Le Contrat de réussite, destiné à **prévenir le redoublement**, permettra un accompagnement renforcé des élèves, notamment sur les questions de compréhension à l'écrit. »

- L'enseignement systématique des correspondances graphèmes-phonèmes
- Les activités d'écriture conjointement aux activités de lecture ;
- Faire de l'école maternelle, plus encore qu'aujourd'hui, une « école du langage ».
- L'apprentissage du calcul est à la base du raisonnement mathématique.
- Un travail structuré et régulier pour comprendre le problème et apprendre à établir une stratégie pour le résoudre.
- Tout ceci laisse la place à des cheminements spécifiques dans le cadre de votre liberté pédagogique et pour tenir compte des particularités de chaque élève. Il est par exemple important, en mathématiques, de faire une large place à la manipulation d'objets pour aller du plus concret au plus abstrait selon des stratégies pédagogiques qui vous appartiennent et qui peuvent être éclairées par le rapport de Cédric Villani et de Charles Torossian.

POURSUITE DE LA SCOLARITÉ

ARTICLE D321-6 MODIFIÉ PAR [DÉCRET N°2018-119 DU 20 FÉVRIER 2018 - ART. 1](#)

- **L'enseignant de la classe est responsable de l'évaluation régulière des acquis de l'élève.** Les représentants légaux sont tenus périodiquement informés des résultats et de la situation scolaire de leur enfant. **Si l'élève rencontre des difficultés importantes d'apprentissage, un dialogue renforcé est engagé avec ses représentants légaux et un dispositif d'accompagnement pédagogique est immédiatement mis en place au sein de la classe pour lui permettre de progresser dans ses apprentissages.**

Au terme de chaque année scolaire, le conseil des maîtres se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de chaque élève en **recherchant les conditions optimales de continuité des apprentissages, en particulier au sein de chaque cycle. A titre exceptionnel, dans le cas où le dispositif d'accompagnement pédagogique mentionné au premier alinéa n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un redoublement peut être proposé par le conseil des maîtres.** Cette proposition fait l'objet d'un dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève et d'un avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré. Elle prévoit au bénéfice de l'élève concerné un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique qui peut prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative prévu par l'article [D.311-12](#). Aucun redoublement ne peut intervenir à l'école maternelle, sans préjudice des dispositions de l'article [D.351-7](#).

Le conseil des maîtres ne peut se prononcer que pour un seul redoublement ou pour un seul raccourcissement de la durée d'un cycle durant toute la scolarité primaire d'un élève. Toutefois, dans des cas particuliers, il peut se prononcer pour un second raccourcissement, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré.

DES ÉLÉMENTS POUR ENVISAGER LA POURSUITE DE LA SCOLARITÉ

Histoire de l'élève et de ses difficultés

Analyse de la situation actuelle

- Quelle connaissance des acquis de l'élève ? Quels outils ?
- Au vu des évaluations diagnostiques, quelles difficultés identifiées et leur niveau ? Identification de progrès, de stagnation, d'une régression ?
- Quelles propositions d'adaptation ? Un PPRE existe-t-il ? Quelle relecture ?
- Quels sont les outils utilisés, quelle méthode de lecture ?
- Quels liens et communication avec le chef d'établissement, l'enseignante spécialisée, la famille ?
- Y a-t-il eu une équipe éducative ? Y a-t-il eu une intervention du service de psychologie ? Existe-t-il un dossier MDA ?

La prise de décision

- Dans quels lieux ? Sur quels éléments factuels vous êtes-vous appuyés ?
- Quelles évaluations, observations de l'enseignante, de l'enseignante spécialisée, du Chef d'établissement ?
- Quel repérage de difficultés plus lourdes ? Pour une éventuelle orientation ? Comment envisagez-vous le parcours de l'élève ?
- Pour quels progrès ?

FORMATION

CAPPEI :

- Tronc commun à Angers
- Modules d'approfondissement et professionnalisation pour RA à Paris
- 1 personne en formation et 5 sur la liste d'attente
- Quelques candidats libres en 2018-2019

FORMATION

Modules d'initiative nationale

Priorité donnée aux enseignants titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH et CAPPEI.

Inscriptions aux MIN possibles **jusqu'au 22 juin 2018** <http://cappei.formiris.org/>

Les enseignants ont la possibilité de s'inscrire à 1 module d'initiative nationale :

- - Etre personne ressource pour l'accueil des élèves à comportements difficiles (Lyon) - 25H
- - Neurosciences cognitives au service de l'enseignement (Arras) - 50 H
- - Personne ressource pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones (Paris) - 25 H
- - Enseignants référents (Angers) - 50 H
- - Personne ressource en équipe , co-enseignement (Toulouse) - 50 H

Modules d'approfondissement pouvant être suivis en tant que MIN par les enseignants certifiés :

- Il s'agit de places restantes après la répartition des 150 candidats qui suivront la formation complète préparant au CAPPEI.

IMPORTANT : Les enseignants qui se présentent au CAPPEI dans le courant de l'année 2018 peuvent déjà s'inscrire s'ils le souhaitent. Un ré-ajustement sera effectué après connaissance des résultats à la certification.



CLASSEUR



ANIMATIONS

- Jeu des trois figures
- Roma : <https://www.roma-descartes.fr/>

GROUPES DE COORDINATION

BILAN concernant la prise en compte des élèves présentant des difficultés scolaires et/ou en situation de handicap dans L'ECOLE

Ecole:

✎ Pour préparer le groupe de



Vos convictions

(Ce en quoi vous croyez)
en équipe pour la prise en charge des élèves présentant des difficultés scolaires et/ou en situation de handicap

Vos points forts

(Ce que vous savez faire)
en équipe pour la prise en charge des élèves présentant des difficultés scolaires et/ou en situation de handicap

Partenariats

(Comment et avec qui collaborez-vous ?)
en équipe pour la prise en charge des élèves présentant des difficultés scolaires et/ou en situation de handicap

Propositions d'axes de travail

à explorer pour améliorer la prise en compte de la difficulté scolaire et/ou du handicap dans l'école

Dans le cadre de l'équipe pédagogique :

Avec l'aide de l'enseignant spécialisé comme personne ressource :

En développant d'autres partenariats (lesquels) :

MERCI DE RENVoyer CE DOCUMENT A AVANT LE
Merci de votre collaboration





MERCI

...

**PROCHAINE RENCONTRE
LE 27 JUIN À 14H**